### PROVINCE DE QUÉBEC Municipalité de

### Saint-Michel-des-Saints

Aux contribuables de la susdite municipalité

# **AVIS PUBLIC**

## EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, SÉBASTIEN GARIÉPY, DIRECTEUR GÉNÉRAL de la susdite municipalité

#### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, lors de son assemblée régulière du 20 juin 2022 qui aura lieu à la salle municipale au 140 rue St-Jacques, à 19h, devra statuer sur une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 2350, ch. du Lac-Taureau (matricule 8074-73-9245). La demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire en cours avant d'un bâtiment principal, ce qui contrevient à l'article 6.3.2-3) du règlement de zonage # 320-1992.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-Michel-des-Saints ce 03° jour de juin deux mille vingt-deux (2022)

	_	Directeur général
Je, soussigné, résidant à Saint-Michel-des-Sai l'avis ci-annexé en l'affichant, aux endroits dés midi, le 03 <sup>e</sup> jour de juin deux mille vingt-de	signés <sub>l</sub>	par le conseil, entre 13:00 et 16:30 de l'après-
EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce	03e	jour de juin deux mille vingt-deux (2022).
	_	Directeur général